

**Nombre de membres :**

- En exercice : 33
- Présents : 31
- Représentés : 5
- Absents : 2
- Ne prend pas part au vote : 0
- Quorum : 17



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 059-215902917-20251210-2025\_98-DE



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
- Séance du VENDREDI 10 DÉCEMBRE 2025 -**

**Convocation adressée le 4 décembre 2025  
Effectif légal : 33 - Nombre de membres en exercice : 33**

**Le président ouvre la séance à 18 heures 04 et fait effectuer l'appel nominal.**

**SONT PRÉSENTS :**

M. Stéphane WILMOTTE, **MAIRE**,

Mmes & MM. Caroline GIGAREL, Aude VAN CAUWENBERGE, Geneviève LARVOR, Didier WASTERLAIN, Malika BOUDINA, Stéphane DUFOUR, Marie-Catherine FLINOIS, David VAN DEN BROECK, **ADJOINTS AU MAIRE**,

Mmes & MM. Alexis DUBUISSON, Danièle LAURENT, Bernard BONDUE, Annie FROMENT, Michel TRIGAUT, Philippe DIREZ, Nicole DUFOUR, Malika LOTTEGIER, Olivier MARTIN, Laetitia POLIN/ROLAND, Maxime ABRAHAM, Patrick BARRÉ, Christophe FORIEL, Brigitte ROULY, Gilles BECQUET, Quentin MABILLE, Marie-Louise QUESTEL **CONSEILLERS MUNICIPAUX**,

**ABSENTS ayant donné POUVOIR** : M. Antony LARROQUE à Mme Aude VAN CAUWENBERGE, M. Fabien CLOEZ à Mme Danièle LAURENT, Mme Audrey DELVAS à Mme Nicole DUFOUR, Mme Ophélie FAROUX à Mme Caroline GIGAREL, M. Vincent BOTTEAU à M. Quentin MABILLE,

**ABSENTS** : Mme Kelly BAILLON, M. Michel WILLAME,

**Le Président ayant ouvert la séance et fait effectuer l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.**

**Monsieur Maxime ABRAHAM est désigné pour remplir cette fonction.**

**ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE CD N°55 - RUE DE BOUSSIERES**

N° Acte : 2025-98	Date de l'acte : 10.12.2025	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 3.1
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

Dans le cadre de la poursuite des opérations de restructuration de la rue de Boussières, la Commune a engagé une démarche d'acquisition de parcelles. Parmi celles-ci figurait la parcelle CD n°55 d'une contenance de 204 m<sup>2</sup>, propriété de Monsieur Ahmed BOUDJEMA, décédé en 1958.

Par courrier en date du 25 janvier 2018, la commune avait informé l'étude de Maître Deltour de son accord pour acquérir cette parcelle au prix de 3 000 €.

Ne disposant d'aucune information sur la succession, le notaire, en la qualité de Maître Deltour, a donc saisi la juridiction afin d'obtenir la déclaration de vacance successorale concernant cette parcelle.

Par une ordonnance rendue le 09 avril 2024, le Tribunal Judiciaire d'Avesnes-sur-Helpe a confirmé la vacance de la succession et désigné le service des Domaines, représenté par le Directeur Régional des Finances Publiques des Hauts-de-France, en qualité de curateur.

Dès lors que la vacance successorale est désormais établie, la vente peut être régularisée.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2241-1,

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L.1111-1 qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier et immobilier,

**VU** le courrier de la Commune se portant acquéreur du bien en date du 25 janvier 2018,

**VU** l'ordonnance du Tribunal Judiciaire d'Avesnes-sur-Helpe déclarant vacante la succession de Monsieur Ahmed BOUDJEMA en date du 09 avril 2024,

**VU** la note de synthèse adressée aux élus municipaux,

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Commune de réaménager la rue de Boussières,

**CONSIDÉRANT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou via l'application Télérecours ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)),

**AYANT ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. Didier WASTERLAIN, ADJOINT, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

N° Acte : 2025-98	Date de l'acte : 10.12.2025	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 3.1
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

## À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Membres présents et représentés : 31

- **DÉCIDE** de l'acquisition de la parcelle CD n°55 d'une contenance de 204 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Ahmed BOUDJEMA, décédé en 1958.
- **RÉALISE** l'opération moyennant le prix de 3 000 € (TROIS MILLE EUROS).
- **PRÉCISE** que le tribunal judiciaire d'Avesnes-sur-Helpe a nommé en qualité de curateur le service des Domaines en la personne du Directeur Régional des Finances Publiques des Hauts-de-France.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte à intervenir en l'étude de Me Emmanuel Deltour notaire à Avesnes-sur-Helpe, ses éventuels avenants ainsi que tout document afférent à ce dossier.
- **DIT** que le montant de la dépense sera imputé sur les crédits prévus à cet effet, aux Chapitre, Nature et Fonction du Budget qui s'y rapporte.

### Annexes :

- Le relevé cadastral
- Le plan cadastral
- La lettre d'intention
- L'ordonnance du tribunal judiciaire d'Avesnes-sur-Helpe

Le secrétaire de séance,



**Maxime ABRAHAM**



Le Maire,



**Stéphane WILMOTTE**

Certifié exécutoire

compte tenu de la transmission

en Sous-Préfecture le : 18/12/2025

de la mise en ligne le : 22/12/2025

N° Acte : 2025-98	Date de l'acte : 10.12.2025	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 3.1
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le



ID : 059-215902917-20251210-2025\_98-DE

# Carte d'identité de la parcelle 291 CD 55 - HAUTMONT

Année MAJ	2024	Commune	HAUTMONT	N° de compte	B00193
Dép.	59	Section	CD	Surface	204,00 m²
Dir.	2	Parcelle	55	Adresse	RUE DE BOUSSIERES
				Rivoli	0210

## Ayant droits de la parcelle

Droit	Propriétaire	Date de naissance	Numéro MAJIC	Adresse du propriétaire
[P]	Monsieur BOUDJEMA AHMED		MDPH7W	nul/AIT ALI OU MOHAND / ALGERI

[P] - Propriétaire

## Locaux

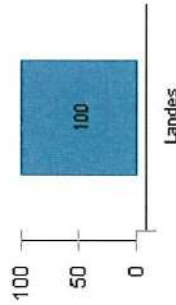
Aucun local renseigné sur cette parcelle.

## Subdivisions fiscales

## Règlement et emprise (m²)

## Antériorité

Landes (204 - 100%)



Date acte 01/01/1970

Primitive

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 059-215902917-20251210-2025\_98-DE



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

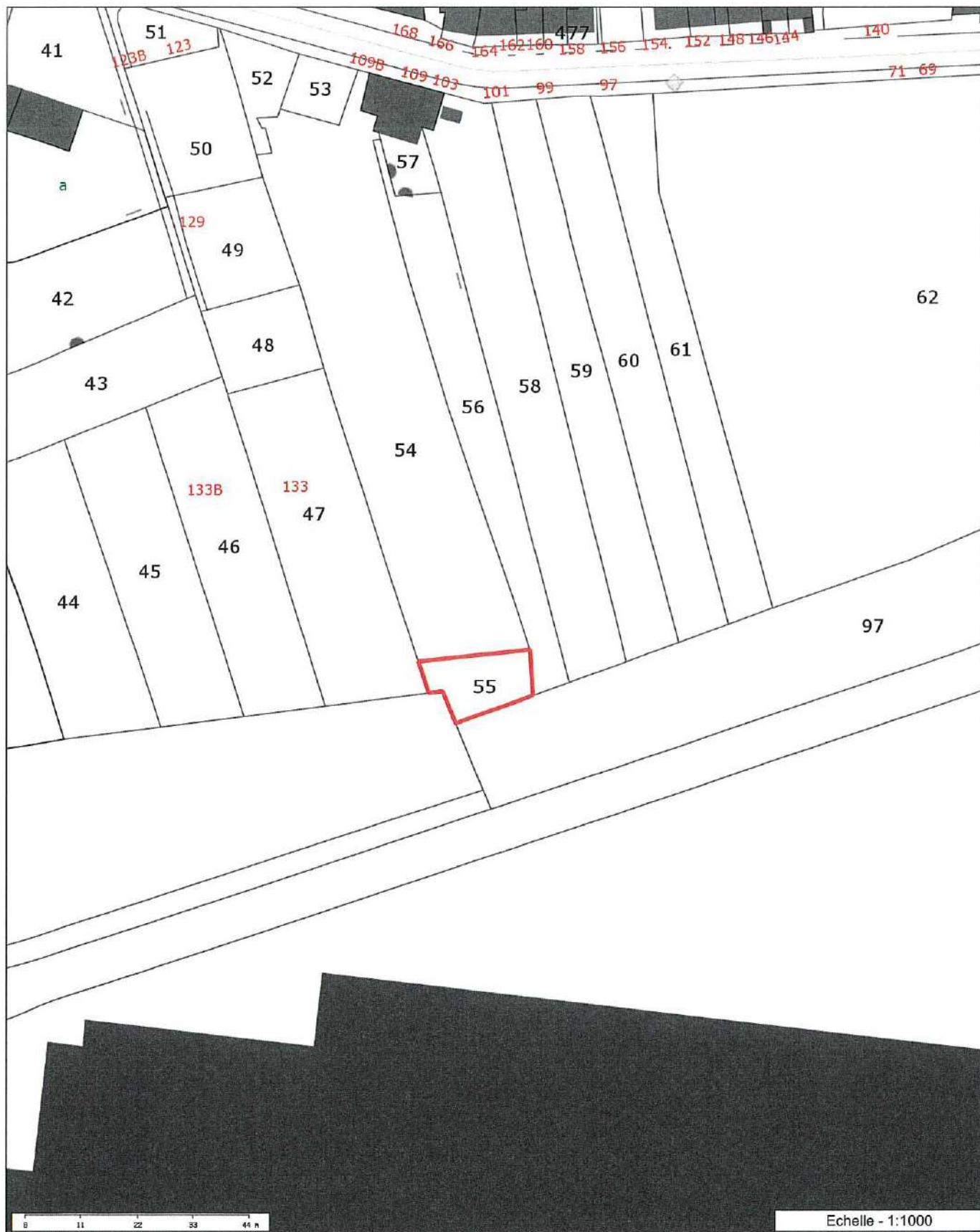
Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le



ID : 059-215902917-20251210-2025\_98-DE

# Plan cadastral parcelle CD 55



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le



ID : 059-215902917-20251210-2025\_98-DE



**HAUTMONT**

Département du Nord  
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe  
République Française

Le 25/01/2018

**SERVICES TECHNIQUES**

Urbanisme - Logement

Espace Chauwel - 117, rue de Louvroil

Tél: 03.27.62.59.61 - Fax: 03.27.62.59.60

Me DELTOUR Emmanuel

Notaire

8 rue Jesse de Forest

59440 AVESNES Sur Helpe

*Affaire suivie par M. BARBIEUX Jean François*

Objet : parcelle CD 55, rue de Boussieres

Succession BOUDJEMA Ahmed *A*

Cher Maître,

Je fais suite à la réunion en mairie du 23/01/2017 concernant la situation d'une parcelle enclavée de 204 m<sup>2</sup> cadastrée CD 55 dépendant de la succession de Monsieur BOUDJEMA Ahmed décédé en 1958.

Je vous fais parvenir les éléments d'état civil ainsi que la copie de l'acte de vente du 13/07/1949 établi par Me CHRETIEN Victor à Maubeuge ainsi que les échanges de courriers entre Me GILLET et Me PINEL Christophe, avocat à Marseille représentant les intérêts de la fille Mme BOUDJEMA Djazira.

Je vous confirme que la commune entend se porter acquéreur de la parcelle au prix de la dernière évaluation des domaines soit 3000 euros.

Vous noterez que la commune fait un effort particulier sur l'offre de prix d'achat de la parcelle. A cet effet vous trouverez copie de l'ancienne évaluation notamment celle de 1998 qui fixait la valeur vénale du terrain à 1000 francs soit 1525 euros.

Dans l'attente,

Je vous prie d'agréer cher Maître, l'expression de mes respectueuses et sincères salutations



LE MAIRE D'HAUTMONT

JOEL WILMOTTE.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le



ID : 059-215902917-20251210-2025\_98-DE



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COUR D'APPEL DE DOUAI  
TRIBUNAL JUDICIAIRE  
D'AVESNES SUR HELPE  
N° RG : 24/00040**

**ORDONNANCE**

Nous, Nadine DEL PIN  
présidente du tribunal judiciaire d'Avesnes-sur-Helpe,

Vu la requête qui précède et les pièces à l'appui,

Vu l'avis du Ministère Public en date du 8 avril 2024 ;

Vu les articles 809 et suivants du Code civil ainsi que l'arrêté interministériel du 23 décembre 2016, attribuant au Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Nord-Pas-de-Calais et du Département du Nord la compétence pour prendre en charge la curatelle des successions vacantes ouvertes dans le département du Nord

Attendu que les circonstances prévues par les textes susvisés se présentent dans l'espèce,

Qu' il y a donc lieu de faire droit à la demande présentée,

**PAR CES MOTIFS**

Déclare vacante la succession de :

**BOUDJEMA Ahmed**

né en Algérie en 1903

préssumé décédé en 1958 constaté par jugement en date du 30 juin 1975

domicilié rue de Boussières 59330 HAUTMONT

Nomme en qualité de curateur le service des Domaines en la personne du Directeur Régional des Finances Publiques de la Région des Hauts de France 82 avenue du Président JF Kennedy BP 70689 59033 LILLE CEDEX,

Donne au curateur tous les droits et pouvoirs prévus aux articles 809-2 à 810-12 du Code civil et 1342 à 1353 du Nouveau Code de Procédure Civile.

Fait à Avesnes-sur-Helpe, le 9 avril 2024

La présidente

Nadine DEL PIN



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le



ID : 059-215902917-20251210-2025\_98-DE